



PROFESSION EN PÉRIL

Le gouvernement a publié le 10 juin un communiqué mentionnant une liste des activités économiques qui pourront bénéficier des aides mises en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19 au-delà du mois de mai 2020. Les activités qui figurent dans cette liste sont celles qui continueront à subir des pertes malgré la levée progressive du confinement. Malheureusement, les métiers de l'interprétation et de la traduction n'y ont pas été inclus. Pourtant, avec la réduction des échanges internationaux et l'annulation de la quasi-totalité des manifestations telles que les conférences internationales, congrès, séminaires, visites officielles et de travail etc., une grande partie des membres de nos professions se retrouvent sans revenu. Les associations professionnelles demandent que leurs métiers (code NAF 7430Z) soient explicitement inclus dans la liste.

L'AIIC France (section française de l'Association Internationale des Interprètes de Conférence), l'AFICI (Association Française des Interprètes de Conférence Indépendants) et la SFT (Société française des traducteurs), syndicat français des métiers de la traduction et de l'interprétation, membre de l'UNAPL, sont dans l'obligation de tirer la sonnette d'alarme et alertent les pouvoirs publics sur la situation financière critique dans laquelle se retrouvent nombre d'interprètes de conférence et de traducteurs.

L'immense majorité des interprètes et des traducteurs travaillent sous le statut d'entreprise individuelle et sont donc de fait exclus des dispositifs d'allocations de chômage. Ces professions ont pu bénéficier du Fonds de solidarité mis en place par le gouvernement durant les mois de mars, avril et mai et elles en sont reconnaissantes.

Toutefois, étant donné la spécificité de ces métiers, liés par définition aux échanges internationaux, ce secteur garde un niveau d'activité particulièrement faible malgré la fin du confinement et ne pourra de toute évidence pas reprendre immédiatement : les frontières restent partiellement fermées (la levée des restrictions en vigueur à partir du 15 juin ne s'applique qu'aux voyageurs en provenance des pays de l'UE), les grands rassemblements restent interdits. Dans l'incertitude sur les dates de levée des restrictions, tous les grands salons, congrès, séminaires et conférences internationales ont été annulés, les visites de délégations étrangères officielles sont suspendues ou reportées *sine die*. Les secteurs de l'événementiel et du tourisme d'affaires, principale source de revenus des métiers de

www.aiic.net - Hans-Werner Mühle, fra-regionalbureau@aiic.net
www.afici.fr - Paula Martins, info@afici.fr
www.sft.fr - Bruno Chanteau, presidence@sft.fr



l'interprétation et de la traduction, sont aujourd'hui effectivement à l'arrêt et le resteront pendant plusieurs mois encore.

Alors que le Gouvernement a décidé de mettre en place un plan de soutien aux secteurs les plus durement touchés par la crise, comme le tourisme et l'événementiel, les interprètes et les traducteurs ont constaté avec surprise que leurs professions ont été oubliées, malgré quatre courriers adressés au Gouvernement entre les mois de mars et juin. Le communiqué de presse du Gouvernement en date du 10 juin (référence 2203-1052) est accompagné de deux listes (liste S1 des activités soumises à des restrictions au-delà de la période de confinement et liste S1bis des secteurs dépendant des activités listées en S1). Les interprètes et les traducteurs tiennent à souligner qu'ils participent bien en amont et en aval au secteur de l'événementiel public et privé et sont des acteurs incontournables du rayonnement international de la France. Ils ont notamment joué un rôle essentiel lors de la COP 21 (2015) et sont appelés à intervenir avant et pendant les Jeux Olympiques de 2024, ou l'Euro UEFA, entre autres grands événements.

Ils rappellent par ailleurs qu'ils sont des partenaires privilégiés et de longue date de l'État à tous les niveaux – Élysée, ministères, conseils régionaux et départementaux, collectivités locales – mais aussi des multinationales et des PME françaises, qui ont toutes et tous recours aux services des interprètes et traducteurs indépendants dans le cadre de leurs activités.

Alors même qu'ils s'attachent à relayer la parole des autres, tout en restant dans l'ombre, c'est lorsqu'ils sont en détresse qu'ils ont le plus de difficulté à faire entendre leur voix. Dans ce contexte, ils exigent l'inclusion de leurs professions (code NAF 7430Z) dans la liste de celles appelées à bénéficier de la prolongation des mesures de soutien jusqu'à la fin de l'année. Si tel n'était pas le cas, une grande partie de cet univers de 15 000 professionnels devrait cesser toute activité.

Au-delà d'une profession, ce sont les échanges internationaux tant privés que publics ainsi que la langue française qui seront en péril.

Malgré ses discours de solidarité, l'État est-il prêt à laisser mourir les interprètes et les traducteurs, au risque de se retrouver sans professionnels qualifiés lorsque la crise liée à la Covid-19 sera passée ? Il est urgent que l'État aide les interprètes et les traducteurs à pouvoir répondre présent lorsque les acteurs privés et publics de l'économie française auront à nouveau besoin de leur contribution essentielle.

www.aiic.net - Hans-Werner Mühle, fra-regionalbureau@aiic.net
www.afici.fr - Paula Martins, info@afici.fr
www.sft.fr - Bruno Chanteau, presidence@sft.fr